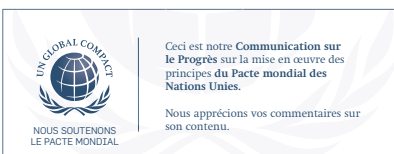




# Communication de progrès (COP)

Complément à la déclaration de performance  
extra-financière 2020



GROUPE  
**vyv**





# Engagements

**Pour définir sa politique de développement durable et son référentiel DD, le Groupe VYV a créé un modèle de contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable.**

Cette démarche repose sur la volonté **d'agir au niveau des cibles ODD**. En effet ce travail de modélisation a consisté à déterminer les cibles ODD où les leviers d'action actuels et potentiels du Groupe VYV pourraient avoir le plus d'impact. C'est ainsi qu'a été défini **le référentiel DD groupe : 50 cibles d'action ODD**, organisées en 18 thèmes, eux-mêmes articulés en 4 axes de mobilisation : environnements promoteurs de santé, travail facteur de développements individuel et collectif, société plus inclusive, préservation de toutes les ressources.

# Déclarations des dirigeants



## **Thierry Beudet**

Président du Groupe VYV

Notre projet mutualiste est un véritable projet de société qui met l'humain, son développement, sa santé au cœur. Par nos actions, le langage des actes, nous démontrons notre impact sociétal positif, plaçant notre groupe du côté des apporteurs de solutions.

Nos élus, fidèles à notre ADN mutualiste, sont pleinement mobilisés pour construire une politique de RSE exigeante répondant aux attentes de celles et ceux qui nous font confiance.

C'est notamment au sein de notre commission développement durable que s'élabore cette politique, traduite dans notre déclaration de performance extra-financière.

Je suis fier de notre engagement dans le Global Compact, qui démontre une fois encore, le choix de notre groupe de faire de la RSE un axe essentiel de notre performance mutualiste.



## **Stéphane Dedeyan**

Directeur général du Groupe VYV

La politique de développement durable que nous avons construite et que désormais nous déployons, s'inscrit au plus haut niveau stratégique. Elle est conçue de façon à contribuer à l'ambition sociétale qui nous anime depuis toujours et ce notamment en nous aidant à identifier comment utiliser de façon plus efficace et responsable nos différentes ressources et capitaux, à mesurer l'impact extra-financier de nos décisions et à construire un dialogue à forte valeur ajoutée avec nos parties prenantes. Nous sommes très motivés pour amener notre groupe à contribuer positivement et efficacement aux 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Nous nous efforçons jour après jour de rendre chacune et chacun acteur volontaire et conscient de cette contribution.

Nous ne sommes qu'au début de notre chemin mais notre engagement dans le Global Compact et le travail que notre groupe et toutes ses entités mettent déjà en œuvre pour répondre à ses 10 principes est un marqueur de notre volonté de continuer à inscrire les enjeux de développement durable au cœur de notre projet de groupe.

# Un modèle d'affaire contribuant aux objectifs de développement durable

Les ressources utilisées pour apporter des réponses à la fois globales et personnalisées

## Capital humain

- 45 000 collaborateurs
- 10 000 élus locaux et militants dont :
  - 2 600 délégués élus parmi les adhérents
  - 176 élus ambassadeurs VYV sur les territoires

## Capital intellectuel

- Multiexpertise pour différents publics
- Un espace permanent d'échange entre membres : VYV Coopération (UGM)
- Des experts métiers pour la veille, la recherche et l'innovation
- Des experts médicaux dans les établissements : VYV<sup>3</sup> et au sein de l'UMG

## Capital manufacturier

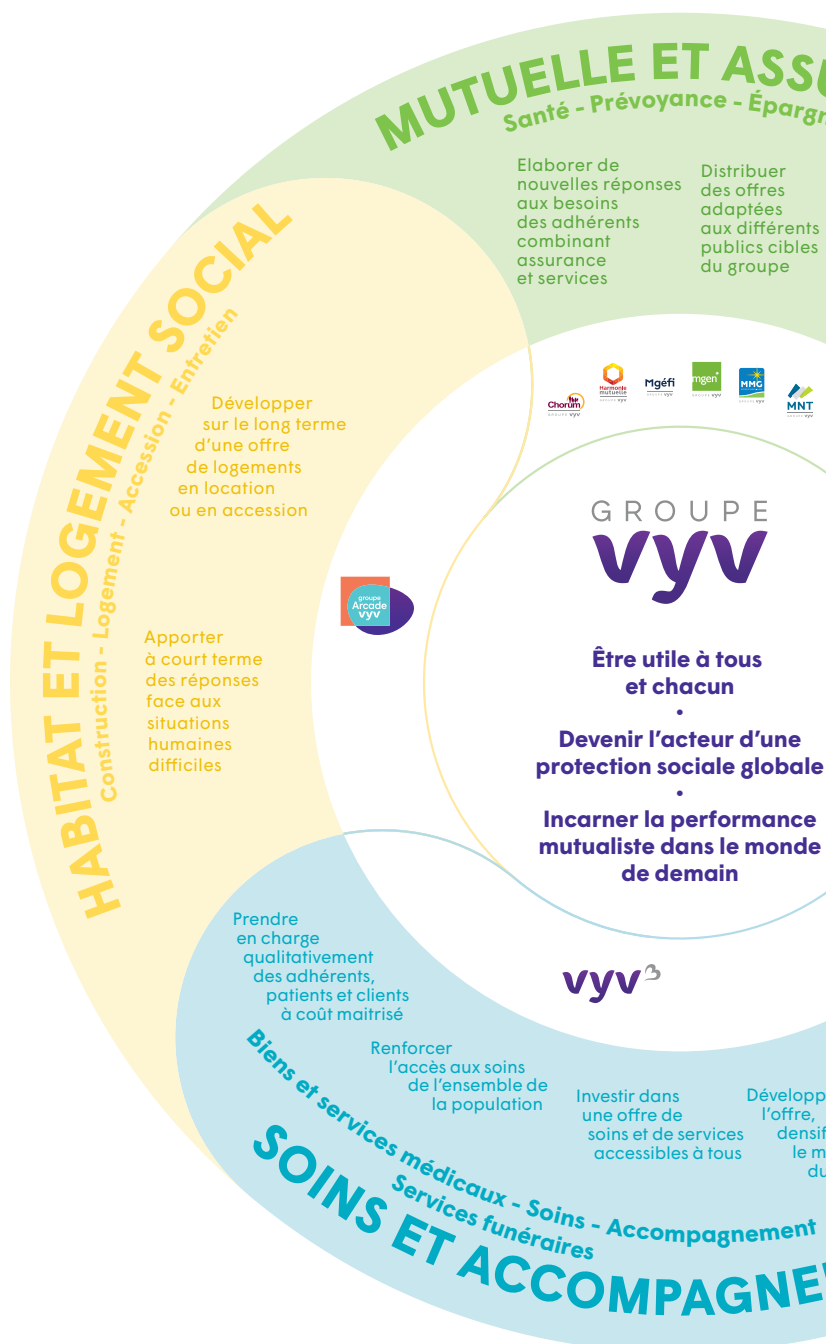
- Plus de 450 agences sur l'ensemble du territoire
- Plus de 1 200 établissements de soins et de services
- Des réseaux de soins (prestations optiques, dentaires, audio...)
- Des services innovants (e-santé)
  - Plus de 150 000 logements

## Capital sociétal et partenarial

- Plus de 11 millions de personnes protégées, plus de 89 000 entreprises clientes, dont plus de 25 000 collectivités territoriales, et 19 ministères et établissements publics à caractère administratif
- Une culture mutualiste au service de ses adhérents et de l'intérêt général au plus près des territoires
- Des coopérations riches grâce à des partenaires multiples et variés

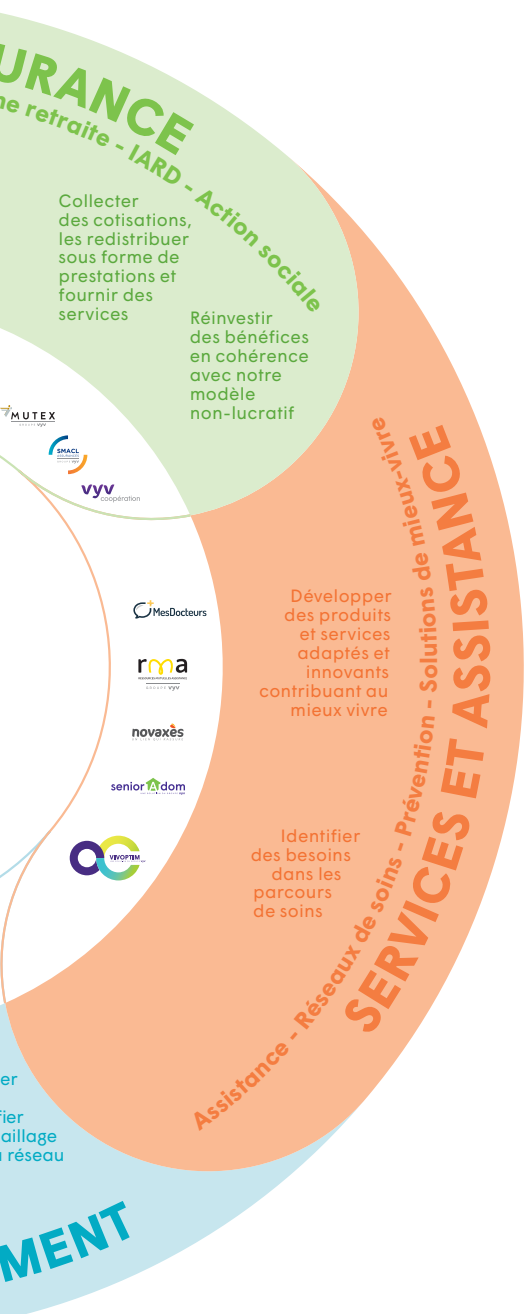
## Capital financier

- 3 920 M€ de fonds propres (Solvabilité 2)
  - 160 % (Solvabilité 2 à fin 2019)
  - VYV Invest, une filiale dédiée aux investissements stratégiques



Dans son objet ou dans son fonctionnement, le modèle d'affaire du Groupe VYV (résumé dans le schéma ci-dessous) contribue à la réalisation des objectifs du développement durable.

à tous les moments de vie et dégager un dividende social et une empreinte mutualiste



## IMPACTS

### Impact financier

- Résultat net consolidé 2019 : **67,3 M€**
- CA périmètre combiné du Groupe VYV : 9,5 Mds €

### Impact santé

- Plusieurs millions de patients dans nos établissements et réseaux de soins
- Plusieurs milliers de professionnels de santé salariés ou conventionnés
- Des actions de prévention et de promotion de la santé

### Impact militant

- Des milliers d'actions menées dans les régions par les délégués
- Une organisation régionale au plus proche des besoins locaux

### Impact sociétal

- 1<sup>er</sup> groupe de protection sociale
- 1<sup>er</sup> acteur de l'assurance santé
- 1<sup>er</sup> opérateur national privé non-lucratif de services de soins et d'accompagnement
- Politiques (achats, emploi) soutenant le développement des territoires
- Mécanismes de solidarité et d'action sociale

### Impact habitat

- Patrimoine total : 172 560 logements dont 152 553 logements sociaux hébergeant près de 330 000 personnes
- 18 963 attributions de logements en 2019
- Plus de 37 000 logements accessibles à des personnes à mobilité réduite
- Plus de 4 000 nouveaux logements créés

## CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Travail facteur de développements individuel et collectif



- Un accord groupe signé sur la gestion des emplois, des compétences et des parcours professionnels
- Le trophée des 1001 vies qui récompense les solutions des entreprises pour le bien-être et la qualité de vie au travail

### Société plus inclusive



- Plus de 170 établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
- 45,7 M€ euros de fonds alloués à l'action sociale au cours de l'année

### Environnements promoteurs de santé



- Une démarche pour sensibiliser le grand public à un usage responsable du numérique
- 3 492 programmes de prévention réalisés au cours de l'année

### Préservation de toutes les ressources



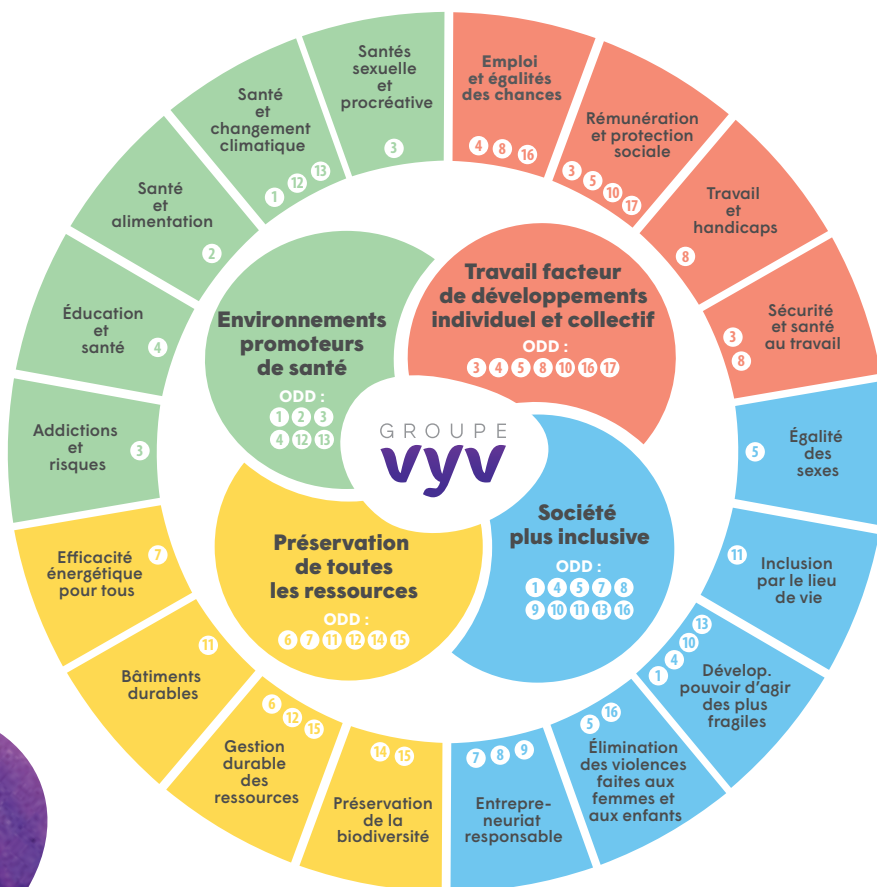
- 49 % des logements ont une note énergétique supérieure ou égale à C
- 1 900 établissements engagés dans le programme Eco-école

# Une politique de développement durable construite sur les objectifs de développement durable de l'ONU

Notre politique de développement durable dans sa forme finale et avec le référentiel DD groupe a été validée par le comité de direction générale groupe en Juin 2020.

La volonté du Groupe VYV de contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable permet de faire correspondre à cha-

cun des 10 principes du Global Compact, plusieurs thèmes de son référentiel DD et des engagements que le groupe a commencé à mettre en place, a été validée par le comité de direction générale groupe et l'assemblée générale Groupe VYV respectivement en juin et Juillet 2020.





# Structure de la réponse

## Principe général de réponse aux exigences de la COP

Pour 2019/2020, notre communication de progrès se compose de deux supports :

- La DPEF 2019.
- Le présent complément à la déclaration de performance extra - financière 2019, qui fait état des liens existants entre les 10 principes du Global Compact et les risques sociaux, sociétaux et environnementaux identifiés par le Groupe VYV.

## Cadre du reporting : la déclaration de performance extra-financière

La directive européenne de 2014 relative à la publication d'informations non financières, adaptée dans le droit français en 2017 (pour application sur l'exercice 2018) a fait évoluer les obligations des entreprises en matière de

reporting extra-financier, rendant maintenant obligatoire la publication d'une déclaration de performance extra-financière (DPEF).

En conformité avec le texte règlementaire, la DPEF doit s'organiser en trois grandes parties :

- 1.** La présentation du modèle d'affaires de l'entreprise.
- 2.** L'analyse des risques extra-financiers de l'entreprise.
- 3.** La description des politiques, procédures de diligence raisonnable et des résultats.

La déclaration de performance extra-financière doit présenter les risques extra-financiers significatifs auxquels fait face l'entreprise en lien avec ses activités, ses produits ou services, sa chaîne d'approvisionnement, ses relations d'affaires, la société, ou d'autres aspects sur les quatre catégories d'informations (sociale, environnementale, respect des droits de l'Homme, lutte contre la corruption et l'évasion fiscale). Elle doit réciproquement pouvoir expliquer de quelle manière ces risques significatifs extra-financiers affectent son modèle d'affaires, ses activités et sa performance financière. Les risques sont à la fois ceux que l'entreprise fait peser sur la société et ceux que la société fait peser sur l'entreprise.

Pour chacun des risques identifiés, la DPEF doit inclure une présentation des politiques, objectifs fixés, plans d'action déployés pour y répondre ainsi que, le cas échéant, les résultats de ces actions s'appuyant sur des indicateurs clés de performance.

## Périmètre de reporting

La première DPEF du Groupe VYV porte sur l'UMG (la structure juridique adhérente au Global Compact) et les entités de l'UMG obligées par la réglementation (MGEN, Harmonie Mutuelle, MNT, Mutex) étant également celles à l'origine de risques extra-financiers les plus importants. Les autres entités contribuent également à la politique de développement durable groupe et seront à terme associées à cette déclaration. Il est à préciser que l'activité du Groupe VYV se déroule presque exclusivement sur le territoire Français.

## Vérification, validation et revue

La DPEF du groupe VYV a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant dont les rapports figurent en fin du document.

Comme démarche structurante de la politique de développement durable du groupe, la DPEF a été présentée et validée lors des conseils d'administration de toutes les entités déclarantes ainsi que lors du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'UMG VYV.

La déclaration sera mise à jour et validée chaque année pour présenter les progrès des différentes politiques et plans d'actions mis en place pour répondre aux principaux risques extra-financiers, mais aussi pour prendre en considération les changements de périmètre du groupe (intégration de nouvelles entités obligées ou de nouveaux métiers).

## Élaboration et structuration de la DPEF du groupe VYV

Pour identifier ces risques, le Groupe VYV a eu recours à une méthode décrite de manière détaillée dans la DPEF et a mobilisé, pour construire son univers de référence, de nombreux référentiels **dont les 17 objectifs de développement durable et les 10 principes du Global Compact**.

**Les 11 risques sélectionnés sont mis au regard des 10 principes du Global Compact et présentés en partie 3 de cette COP.**

**À noter** : les risques environnementaux liés à l'activité directe du groupe n'ont pas été retenus comme significatifs. Ces sujets, faisant partie des engagements du Global Compact et faisant néanmoins l'objet de politiques et plans d'action déclinés dans le cadre de la politique de développement durable, sont également présentés dans la DPEF.

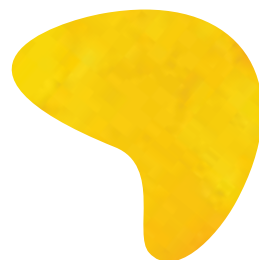
Les 11 risques identifiés précédemment ont été répartis en 4 grands chapitres thématiques.

- Agir en accord avec nos valeurs mutualistes.
- Être utiles à tous et à chacun.
- Développer et protéger toutes les richesses humaines du groupe.
- Rechercher un impact positif sur les territoires.

À l'intérieur de ces chapitres, chacun des sujets de risque est traité de façon identique.

- Une présentation des **objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU concernés par le sujet de risque en question** : en adressant certains risques extra-financiers, le groupe contribue à l'atteinte de certains ODD.
- Une brève **description du risque extra-financier** expliquant pourquoi il a été considéré comme significatif.
- Une **présentation entité par entité des politiques et plans d'actions mises en œuvre** pour répondre au risque ainsi que, le cas échéant, les résultats obtenus par ces politiques.
- Pour certains risques : des **indicateurs de performance (ICP)** permettant de mesurer les résultats de certaines des politiques décrites précédemment.

# Actions et mesure de la performance



Le tableau ci-après présente comment le Groupe VYV intègre les 10 principes du Global Compact au sein de sa DPEF et comment il contribue de ce fait aux différents objectifs de développement durable.

Des renvois sont effectués afin de permettre au lecteur de retrouver au sein de la DPEF les différentes actions mises en œuvre, les résultats obtenus ainsi que les grands indicateurs clés utilisés pour les mesurer.

De plus, des liens existants entre les principes du Global Compact et les thèmes du référentiel de développement durable groupe, sont également présentés et illustrés par des engagements ou actions correspondants.



**Principe 1 :**

les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

**Principe 2 :**

à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

- Gouvernance responsable (DPEF page 21)
- Protection des données personnelles (DPEF page 29)
- Produits et services responsables (DPEF page 35)
- Respect du droit des patients (DPEF page 44)

- Égalité des sexes
- Développement du pouvoir d'agir des plus fragiles
- Élimination des violences faites aux femmes et aux enfants
- Rémunération et protection sociale

**Principe 3 :**

les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

**Principe 6 :**

à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

- Qualité de vie au travail (DPEF page 53)
- Vitalité démocratique (DPEF page 25)

- Sécurité et santé au travail
- Emploi et égalité des chances

**Principe 4 :**

à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

**Principe 5 :**

à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

- Attractivité et gestion des compétences et des talons (DPEF page 47)
- Promotion de la diversité (DPEF page 51)
- Investissements responsables (DPEF page 32)

- Emploi et égalité des chances
- Rémunération et protection sociale
- Égalité des sexes

**Principe 7 :**

les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

- Réduction de l'empreinte environnementale (DPEF page 59)
- Prévention, accompagnement et éducation à la santé (DPEF page 40)

- Gestion durable des ressources
- Préservation de la biodiversité
- Santé et changement climatique

**Principe 8 :**

à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

- Réduction de l'empreinte environnementale (DPEF page 59)
- Investissements responsables (DPEF page 32)
- Prévention, accompagnement et éducation à la santé (DPEF page 40)
- Gouvernance développement durable (DPEF page 15)

- Gestion durable des ressources
- Santé et changement climatique
- Santé et alimentation
- Efficacité énergétique pour tous

**Principe 9 :**

à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- Gouvernance développement durable (DPEF page 15)

- Gestion durable des ressources

**Principe 10 :**

les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

- Étique des affaires (DPEF page 27)
- Gouvernance responsable (DPEF page 21)
- Investissements responsables (DPEF page 32)

- Entrepreneuriat responsable
- Emploi et égalité des chances



**Cible ODD 8.5**



Le Groupe VYV s'engage à développer la culture de l'inclusion et notamment celle des personnes en situation de handicap et des jeunes pour favoriser leur intégration dans le monde du travail.

**Cible ODD 8.8**



Dans le cadre de la politique achats groupe, les entités partagent l'ambition **d'être un acteur exemplaire en termes d'éthique, en matière d'achats responsables et innovants** en lien avec la politique de Développement Durable et les meilleures pratiques rencontrées.



Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique le Groupe VYV s'engage à évaluer et identifier pour les réduire ses émissions de gaz à effet serre les plus significatives.

Le Groupe VYV s'engage à identifier et réduire ses impacts sur la biodiversité.

**Cible ODD 15.1**



Le Groupe VYV s'engage à réaliser chaque année des actions de prévention visant la réduction des déchets et s'engage à investir en matière de réduction des déchets.

**Cible ODD 12.5**

Mise en place d'un plan de réduction de la consommation énergétique des bâtiments au regard des enjeux du décret tertiaire.



Le Groupe VYV s'engage pour promouvoir la connaissance sur les sujets de développement durable grâce à ses acteurs de terrain et via des partenariats.

**Cible ODD 12.8**

Création d'un programme « éthique du numérique ».



Formation concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (2020).



Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité,  
immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 852, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62.  
Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15.

Conception graphique : Agence Lonsdale - Réalisation : Agence interne de communication Groupe VYV - © Gettyimages.

---

[www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)





Contact pour en savoir plus  
et agir ensemble :  
**[developpementdurable@groupe-VYV.fr](mailto:developpementdurable@groupe-VYV.fr)**

GROUPE  
**vyv**

